



Evangelische Frauen Schweiz (EFS)  
Femmes Protestantes en Suisse (FPS)

## Bons de temps pour l'assistance et l'accompagnement donnés aux personnes âgées

**Vieillir concerne tout le monde, c'est un processus et un destin de vie: Peu de phase de vie nous met devant de si grands défis comme le fait de vieillir. Il y a un demi-siècle, une personne de 65 ans était «vieille» – usée, fatiguée – tout à fait le contraire d'aujourd'hui: les personnes arrivées à la retraite sont en général en pleine forme, avides d'entreprendre quelque chose et ont des désirs précis correspondant à leur âge. Elles veulent rester autonomes et indépendantes dans leur propre logement, si possible jusqu'à la fin de leur vie et entretenir des contacts intergénérationnels.**

Les Femmes Protestantes en Suisse (FPS) s'occupent intensivement depuis des années de la thématique «care» (soins). Les soins aux personnes âgées sont très importants. La réponse pour pallier au besoin grandissant de soins et d'assistance concerne tout le monde. Cette augmentation résulte de la pyramide des âges de notre population et du développement démographique. «La plus jeune» population d'âge mûr, c'est-à-dire des personnes tout de suite après leur mise à la retraite, peut-elle apporter un allègement dans le cadre d'un travail non rémunéré? Cela pourrait-il mener à une revalorisation du travail non rémunéré de toute la société? Les jeunes seniors peuvent-elles/ils être stimulé-e-s à s'engager socialement, dans le cadre d'un système de bons de temps, parce que le travail qui était non rémunéré jusqu'à présent est maintenant indemnisé avec des bons de temps?

En été 2007, le conseiller fédéral Pascal Couchepin a lancé l'idée de l'engagement bénévole des personnes d'âge mûr dans l'assistance, l'accompagnement et les soins des personnes plus âgées, contre remise de bons de temps qu'elles pourraient échanger plus tard contre des prestations identiques (bourse d'échange de temps non simultané).

Par **accompagnement**, on désigne des activités telles que des services de visites et d'accompagnement de personnes âgées. L'**assistance** comprend les activités qui sont nécessaires à l'accomplissement de la vie quotidienne, comme les achats, le nettoyage, la cuisine. Les **soins** comprennent la prise en charge et l'assistance des personnes malades et âgées. Ils sont avant tout prodigués ou complétés par du personnel rémunéré. Le Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS), sur mandat de l'Office fédéral des assurances sociales, a réalisé une étude préliminaire, basée sur cette idée.

Nous présentons ci-dessous, les résumés des résultats de cette étude préliminaire. Nous les examinons de manière critique, sur la base des rapports de l'Assemblée des délégués des FPS de 2011. Le but étant de lancer la discussion pour prolonger ces informations, pour sonder les chances et risques de ce concept.

## Résultats de l'étude préliminaire du Bureau BASS

Les résultats sont basés sur des expériences qui ont pu être recueillies auprès des systèmes de bons de temps au Japon, aux E-U et en Allemagne. Là, des systèmes existent déjà, dans lesquels des personnes à la retraite, capables d'être encore actives, effectuent des services de soutien ménager bénévolement pour des personnes qui en ont besoin. En contrepartie, elles reçoivent des bons de temps comme indemnité qu'elles pourront utiliser pour leur besoin personnel d'assistance, en tant que moyen de paiement différé dans le temps. On connaît aussi des systèmes d'échange mixtes, où une rétribution est perçue au choix, en bons de temps ou en argent.

En regard à la motivation de s'engager bénévolement, les bons de temps semblent jouer un rôle complémentaire, mais pas décisif. Le désir d'une activité utile, le besoin d'aider les autres ou la possibilité d'avoir plus de contacts sociaux sont tout aussi importants.

Quatre institutions exécutent d'habitude le travail d'assistance et de soins des personnes âgées: la famille, l'économie privée, le secteur public et le bénévolat organisé. Les offres d'assistance rémunérées sont plutôt peu touchées par les systèmes de bons de temps. Les tâches qui peuvent être exécutées bénévolement sont considérées comme des appuis aux soins, parce qu'elles concernent avant tout l'accomplissement du quotidien dans l'environnement domestique des personnes assistées. Il est vrai que certaines prestations de service du maintien à domicile (ménage et soins de base simples) pourraient être concurrencées. Les prestations d'assistance intrafamiliales seraient moins touchées.

Les expériences aux E-U et en Allemagne ont montré que les systèmes de bons de temps, conjugués avec les structures d'assistance et de soins existantes au niveau communal, pouvaient couvrir le besoin supplémentaire. Cependant, il faut partir du principe que le besoin supplémentaire généralisé d'assistance aux personnes âgées ne peut être appréhendé que par une extension simultanée du travail non rémunéré, ainsi que par l'assistance et les soins extrahospitaliers payants. Alors que l'entrée en EMS médicalisés ou non peut apparemment être différée dans le temps, la question est de savoir comment les frais supplémentaires pour les tâches complémentaires nécessaires d'assistance extrahospitalière et les dépenses publiques pour la gestion administrative des systèmes de bons de temps se répercutent généralement sur les coûts de la santé.

D'après l'évaluation des experts, les systèmes mixtes sont les plus porteurs d'espoir. Une condition de base importante est la garantie que les crédits-temps pourront aussi être convertis plus tard, là il existe dans la pratique différentes possibilités pour une telle garantie. La sécurité concernant la conversion des prestations semble plus élevée dans les systèmes qui sont soutenus par les pouvoirs publics. Dans tous les systèmes de bons de temps investigués, un financement public de départ était nécessaire. Un pur système de bons de temps se trouve, lors de l'introduction, devant le problème

qu'au début ces bons doivent être remis gratuitement aux personnes qui ont besoin d'assistance, étant donné que celles-ci ne peuvent plus apporter elles-mêmes des prestations d'assistance. Tous les projets d'échange de temps ont besoin de temps pour pouvoir se développer. Finalement, les conditions nécessaires à la réalisation du cadre légal (en particulier dans le domaine de la législation fiscale) seraient des adaptations.

Le bureau BASS a conclu que les buts prévus des systèmes de bons de temps ne pourraient être atteints que partiellement. La couverture des prestations de soins en augmentation ne sera possible que grâce à des efforts combinés dans le domaine non rémunéré et rémunéré. La maîtrise de l'augmentation des coûts ne pourrait être atteinte que si les systèmes de bons de temps pouvaient différer l'entrée dans les EMS (médicalisé ou non). L'augmentation de l'engagement des personnes à la retraite dans le travail non rémunéré par l'incitation d'un système de bons de temps serait partiellement possible.

## Développement du concept

Le concept élaboré par le bureau BASS a été âprement débattu lors de l'AD des FPS en 2011. De nombreuses questions et demandes en résultèrent pour créer la base d'une discussion orientée vers l'avenir.

### **L'augmentation de la reconnaissance du travail bénévole est primordiale pour les FPS.**

Le fondement le plus important doit rester : le travail non rémunéré ne doit pas concurrencer le travail rémunéré.

Recruter de nouveaux et nouvelles bénévoles est de plus en plus difficile et demande un gros investissement. Les jeunes rentier-e-s aussi, ont entre temps de nouvelles prétentions et ne se mettent pas nécessairement à disposition. La motivation pour exécuter du travail bénévole est plus importante dans un environnement dans lequel cet engagement est une tradition. C'est pourquoi, il ne faut pas promouvoir l'attractivité du travail bénévole seulement après la retraite. La cible devrait être étendue à toutes les générations et entre toutes les générations. De là découle l'exigence que les bons de temps ne restent pas limités aux soins et à l'assistance des personnes âgées. L'encadrement de ses propres enfants ou l'assistance par ses propres enfants, l'engagement dans une société sportive ou dans l'Eglise doivent aussi en faire partie.

Au sujet des prestations d'assistance supplémentaires possibles, il a été objecté que les personnes âgées souhaitaient un environnement stable. Le travail non rémunéré ne convient pas aux réseaux de relations stables, il engendre des changements de personnel fréquents. De plus, la question se pose si rester dans son propre appartement est toujours la meilleure solution, car le danger de solitude est grand.

La maîtrise de l'augmentation des coûts comme critère du concept a été le plus débattu de manière critique. Ne serait-il pas plus simple d'augmenter l'âge de l'AVS et ainsi payer le besoin accru de soins? Le paiement de l'AVS ne pourrait-il pas, en principe, devenir assujéti à l'exécution d'un travail non rémunéré à côté du travail rémunéré? Un système de bons de temps est-il vraiment finançable et viable, en raison des dépenses d'organisation et d'administration nécessaires?

Des modèles européens, ayant du succès, provenant de la base, ont été créés jusqu'à présent localement. On ne peut s'attendre à un succès avec un lancement venant «d'en haut». Aussi bien les associations de soins à domicile que les institutions de maintien à domicile sont des émanations locales. La mobilité de la société actuelle est à l'opposé.

On attend avec curiosité les expériences du projet «prévoyance de temps» de la ville de St-Gall qui commencera au début de l'été 2013. Il a été souhaité que d'autres concepts soient aussi discutés, en particulier en direction des modèles sociaux de Hans Ruh\*. Dans tous les cas, la responsabilité solidaire des personnes les unes pour les autres doit être à nouveau ancrée plus fortement dans les consciences.

Liens:

- Résumé du rapport du projet du bureau BASS sur:  
[www.buerobass.ch/studienPopup\\_f.php?projektId=160](http://www.buerobass.ch/studienPopup_f.php?projektId=160)
- Hans Ruh, Anders, aber besser: Die Arbeit neu erfinden, Waldgut, Frauenfeld 1996

\* Par temps social, on entend une troisième catégorie de temps, à côté du travail rémunéré et du temps libre. Il sert à effectuer du travail social utile organisé. Au premier plan, il y a l'idée d'une aide réciproque. Différents concepts du temps social ont pour but de remplacer ou compléter des efforts sociaux étatiques.

**Ce Point de vue a été publié avec le soutien du Fonds pour le travail des Femmes de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS).**